



## SOMMAIRE

Point 55 de l'ordre du jour :

Développement et coopération économique internationale :

a) Rapport du Comité plénier créé en application de la  
résolution 32/174 de l'Assemblée générale . . . . . 875

*Président* : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).

## POINT 55 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale :

a) Rapport du Comité plénier créé en application de la  
résolution 32/174 de l'Assemblée générale

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais proposer de clore la liste des orateurs pour les débats sur le point que nous allons examiner demain vendredi 19 octobre, à 17 heures. Je considère que l'Assemblée est d'accord sur cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais également informer l'Assemblée que pour la bonne marche de nos travaux, je respecterai scrupuleusement la recommandation du Comité spécial sur la rationalisation des procédures et l'organisation de l'Assemblée générale, au paragraphe 71 de l'annexe VI du règlement intérieur, qui stipule que les représentants sont invités

“à prendre la parole dans l'ordre de leur inscription sur la liste des orateurs, étant entendu que ceux qui en seraient empêchés seront normalement placés à la fin de la liste, à moins qu'ils n'aient échangé leur tour de parole avec d'autres représentants.”

Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale en 1971 [résolution 2837 (XXVI)].

3. J'insiste auprès de ceux qui souhaitent prendre part au débat, pour qu'ils s'inscrivent sur la liste des orateurs le plus rapidement possible.

4. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. Thorvald Stoltenberg, président du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui va présenter à l'Assemblée le rapport du Comité.

5. M. STOLTENBERG (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité plénier pour l'année 1979 [A/34/34]. Ce

rapport nous permet d'évaluer les travaux du Comité et de discuter les principes devant régir ses futures activités.

6. J'aimerais rappeler brièvement quelques faits essentiels ayant trait à la création du Comité plénier. Loin de moi l'idée de faire une analyse historique — d'autres sont mieux placés que moi pour ce faire — mais je tiens à rappeler ces faits, parce qu'ils ont une influence directe sur les grands problèmes auxquels nous sommes confrontés, c'est-à-dire la question de savoir comment nous pourrions renforcer et revitaliser le dialogue Nord-Sud et comment nous pourrions diriger nos efforts d'une façon fructueuse en vue d'établir un ordre économique plus juste et plus équitable.

7. Lorsque la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale a pris fin en été 1977, on estimait généralement que, malgré un travail intense accompli pendant presque deux ans, peu de choses, en fait, avaient été réalisées. Diverses explications ont été avancées en ce qui concerne les résultats limités de la Conférence de Paris. Sans vouloir fournir une autre explication, je dirai simplement qu'après la Conférence de Paris le besoin s'est fait sentir de ramener le dialogue Nord-Sud pour examen au sein des Nations Unies. L'idée de poursuivre le dialogue Nord-Sud dans une instance limitée n'a pas porté ses fruits et cette méthode de négociation ne s'est pas révélée pratique. En conséquence, le Comité plénier a été établi, ce qui a donné à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le droit et la possibilité de participer à la discussion de questions qui ont pour eux une importance vitale. On doit garder ce fait à l'esprit au moment où l'Assemblée générale examine une proposition tendant à établir une nouvelle série de négociations.

8. Le Comité plénier a été établi en tant que comité politique de niveau élevé en vue de fournir l'élan nécessaire aux négociations portant sur un nouvel ordre économique international. Il devait s'occuper de façon complète des problèmes relatifs aux relations entre le Nord et le Sud, jusqu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980. On a prétendu que le Comité, durant sa première année d'existence, n'avait pas été productif. Cela est peut-être vrai, surtout si la seule mesure pour juger des résultats obtenus est le nombre de textes publiés. Il faut cependant reconnaître que le Comité plénier a été chargé d'une tâche particulièrement difficile et qu'il a dû définir son rôle et son fonctionnement dans le cadre du système des Nations Unies. Le processus de clarification qui a dominé les travaux du Comité au cours de sa première année d'existence a été guidé de façon très compétente par mon prédécesseur à la présidence du Comité, M. Idriss Jazairy, de l'Algérie. A la suite des efforts qu'il a déployés, un accord a été réalisé, quant à l'interprétation à donner au mandat du Comité, et celui-ci a pu entamer une nouvelle phase de négociations, dont le premier résultat a été le texte

adopté en janvier, intitulé : "Conclusions communes sur certains aspects du transfert de ressources réelles aux pays en développement" [voir A/34/34, première partie, par. 13].

9. Malgré sa portée limitée, je crois que nous pouvons dire que ce texte sur le transfert des ressources a constitué un pas en avant. Pendant la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille en mai et juin derniers, les problèmes monétaires et financiers ont malheureusement été l'objet d'un désaccord important. Le fait qu'il a été possible de réaliser un consensus sur le transfert de ressources réelles a été dû, néanmoins, dans une large mesure, à l'accord qui a été réalisé à la session de janvier du Comité plénier.

10. En raison de ces faits, je crois que l'on peut dire sans se tromper qu'après une année d'existence le Comité plénier est sur la bonne voie, c'est-à-dire en plein cœur des discussions Nord-Sud. En tant que président du Comité, j'ai considéré que ma tâche primordiale était de renforcer et de développer cette tendance. J'ai fait tout mon possible pour que le Comité soit en mesure d'attirer l'attention politique et d'exercer une influence politique. Par ailleurs, je me suis efforcé de faire comprendre, sans qu'il y ait le moindre doute, que nous étions engagés dans une entreprise commune, où tous les secteurs du système des Nations Unies ont un rôle à jouer et où la coopération et l'appui mutuels ont une importance décisive. J'estime que cette interprétation de la nature et du rôle du Comité plénier est maintenant largement acceptée.

11. Je voudrais faire quelques observations sur les travaux du Comité plénier en 1979. Deux sessions de fond ont été tenues; l'une en mars, consacrée aux problèmes de l'alimentation et de l'agriculture, et l'autre en septembre, qui a eu un ordre du jour très chargé, portant, entre autres, sur la situation économique mondiale, l'industrialisation et les problèmes des pays les moins avancés et d'autres catégories de pays en développement.

12. Je voudrais dire tout de suite que les membres du Comité, son Bureau, le Secrétariat et les différents organes des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées — tels que le Conseil mondial de l'alimentation, la FAO, l'ONUDI et la CNUCED — ont contribué de façon active et constructive à ces travaux, non seulement aux sessions officielles, mais aussi lors des préparatifs et consultations détaillées qui ont précédé les sessions. Je tiens à souligner que les préparatifs et les consultations préalables — qui ont lieu entre les sessions officielles — ont été des éléments indispensables pour les travaux du Comité et l'une des principales responsabilités de son président. Le fait que les sessions ont été de courte durée et que le Comité, aussi bien en mars qu'en septembre, a travaillé sous pression, souligne bien ce point.

13. La seconde session du Comité, tenue en mars, sur l'alimentation et l'agriculture a été la première occasion où, un comité, dans le cadre de l'Assemblée générale, consacrait une session entière exclusivement à ces questions. C'est là un fait ayant une signification politique à laquelle j'attache une grande importance. Je ne souhaite pas entamer une analyse des conclusions communes que le Comité a adoptées. Le texte lui-même figure évidemment dans le rapport du Comité [*ibid.*, deuxième partie, par. 18]. Je voudrais,

cependant, souligner que le rapport a été utile en tant que point de référence pour un certain nombre de conférences et réunions importantes, telles que diverses réunions de la FAO, la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue en juillet, et, tout récemment, la session du Conseil mondial de l'alimentation tenue à Ottawa en septembre dernier. De plus, je crois qu'il est juste de dire que la session de mars sur l'alimentation et l'agriculture a permis de placer le problème de la faim de façon encore plus urgente dans le dialogue Nord-Sud. Il est évident que ce que le Comité a fait en mars a déjà été utile dans les efforts internationaux visant à combattre la faim et la malnutrition. Il est essentiel que ces efforts soient couronnés de succès si l'on veut voir se réaliser nos espoirs d'un ordre mondial plus humain et plus juste.

14. J'estime également que le résultat de la session de mars a contribué à consolider la position du Comité. Certes, les réactions des gouvernements après la session pendant l'été ont montré que l'on prenait mieux conscience du Comité et de ses possibilités. J'ai pensé personnellement que cette tendance devait être encouragée et, après avoir consulté le Bureau, j'ai contacté tous les gouvernements des Etats membres du Comité, afin d'obtenir une représentation à un niveau élevé à la session de septembre. J'ai été heureux de constater qu'un certain nombre de représentants d'un niveau élevé sont venus des capitales à la session de septembre. Cela est conforme aux intentions du mandat du Comité et est d'une importance décisive si l'on veut que le Comité fonctionne comme il devrait à ce niveau politique.

15. Comme je l'ai déjà dit, la session de septembre avait un ordre du jour particulièrement chargé, chaque point méritant, en fait, d'être traité de la même façon que les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture avaient été traités à la session de mars. La question de l'importance politique centrale en septembre est devenue la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui demande des négociations mondiales sur la coopération économique en vue du développement [*ibid.*, troisième partie, annexe I]. Tous les représentants sont au courant de la proposition et de son histoire. Elle nous offre la possibilité d'un nouveau départ dans le dialogue Nord-Sud, qui pourrait donner au processus de négociation sur les problèmes globaux dans les années 80 une nouvelle direction et de nouveaux objectifs.

16. Certains membres ont peut-être ressenti, à l'époque, une certaine déception en constatant que le Comité n'avait pas pu examiner de façon complète et concluante la proposition. Etant donné la perspective et le défi des négociations mondiales, il n'était guère possible, à mon avis, que le Comité entre dans les détails de la proposition dans les délais qui lui étaient impartis. Néanmoins, le Comité s'est lancé dans des discussions sérieuses et constructives et a décidé d'adresser la proposition à l'Assemblée générale, en recommandant qu'elle soit examinée en priorité afin d'aboutir à une décision. Ainsi, un processus politique important a été mis en œuvre. Ce processus a déjà progressé au cours du débat général en séances plénières et pendant le débat sur ce point de l'ordre du jour à la Deuxième Commission, où beaucoup de délégations ont fait des observations sur la proposition. Dans la mesure où j'ai pu analyser ces observations, elles étaient favorables à l'idée contenue dans la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept et indiquaient que l'on était prêt à entamer sérieuse-

ment les discussions et les préparatifs au Comité plénier. J'estime que c'est un vote de confiance pour le Comité plénier que les auteurs de la proposition aient choisi le Comité comme forum, où l'idée de négociations mondiales devrait être présentée et où les préparatifs de ces négociations devraient se faire. Je suis heureux de cette confiance et voudrais souligner que, en tant qu'organe de l'Assemblée générale et en raison de l'autorité de l'Assemblée vis-à-vis de tous les autres organes et instances du système des Nations Unies, le Comité est bien placé pour s'acquitter des responsabilités envisagées pour lui.

17. A la session de septembre du Comité plénier, des groupes de travail séparés ont été créés aux fins de négocier des textes sur l'industrialisation et sur les pays les moins avancés et d'autres catégories de pays en développement. Dans les deux cas, des propositions ont été présentées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. En ce qui concerne la négociation d'un texte sur les pays les moins avancés et autres catégories de pays en développement, je me réfère au rapport du Comité [*ibid.*, annexes IV à VII]. Je voudrais seulement ajouter un mot de remerciements à M. Guna-Kasem, de la Thaïlande, l'un des vice-présidents du Comité plénier, qui a mené ces négociations aussi loin que cela était possible dans les délais très limités dont son groupe de travail disposait.

18. La négociation du texte sur l'industrialisation a été compliquée; elle mettait en jeu, en effet, des problèmes importants concernant des changements dans la structure économique mondiale. En outre, les négociations ont été conçues en songeant à la troisième Conférence générale de l'ONUDI qui doit se tenir bientôt à New Delhi — c'est-à-dire que le but des négociations était, dans une grande mesure, de faciliter les travaux de cette conférence.

19. Les discussions au sein du groupe de travail ont couvert une large gamme d'aspects politiques et économiques ayant trait à l'industrialisation des pays en développement. L'importance d'un processus accéléré d'industrialisation, dans le cadre du nouvel ordre économique international et conformément à la Déclaration de Lima et au Plan d'action concernant le développement et la coopération industriels<sup>1</sup>, était au centre des négociations.

20. Comme on le sait, le groupe n'est pas parvenu à un accord sur un texte. Aussi bien la complexité du problème que les limites du temps imparti ont fait qu'il a été impossible de se mettre d'accord sur des solutions réelles, c'est-à-dire des solutions qui correspondraient au rôle politique envisagé pour le Comité plénier.

21. A la fin de la session, j'ai fait observer qu'à mon avis il n'était pas dans notre intérêt — c'est-à-dire dans notre intérêt à tous, pays développés aussi bien que pays en développement — de jouer avec les mots d'une façon telle que le monde aurait l'impression que tout va bien, que des progrès ont été faits, que des accords ont été réalisés, alors que, de toute évidence, il y a eu, en fait, de grandes divergences de vues. J'ai pensé, et je crois que le Comité était d'accord, qu'il vaudrait mieux reconnaître — cela serait plus efficace — que nous avons des avis bien différents et le dire au monde entier. Cela donnerait aux gouvernements la possibilité de mettre en relief les pro-

blèmes, de les examiner sérieusement et, espérons-le, de recommencer à nouveau de manière plus constructive. J'ai estimé qu'il vaudrait mieux que nous reconnaissions ouvertement nos divergences réelles, plutôt que d'essayer de trouver des libellés pour cacher les problèmes. J'ai souligné que l'impact politique de nos travaux est un élément que nous ne devons jamais oublier.

22. J'ai promis également de faire rapport à l'Assemblée générale sur ce qui, à mon avis, constitue les principaux domaines de désaccord, afin que les gouvernements puissent réexaminer leurs positions.

23. La première observation que je voudrais faire, cependant, concerne la question du redéploiement de l'industrie; là, le groupe de travail a fait ce qui, à mon avis, doit être considéré comme un progrès important. Le groupe a mis au point la base d'une définition du concept de redéploiement. Je pense qu'il importe que cette base soit maintenue et que les délégations ne se retirent pas du consensus officiel auquel est parvenu le groupe de travail.

24. En ce qui concerne la restructuration, la plupart des pays développés pensent que c'est un processus en cours, alors que les pays en développement soutiennent que des mesures beaucoup plus vigoureuses sont nécessaires.

25. Dans le domaine du commerce, les pays en développement ont demandé qu'il soit mis fin aux mesures protectionnistes et que les barrières tarifaires et non tarifaires soient réduites et supprimées. De l'avis des pays développés, c'était là trop demander.

26. En ce qui concerne le système de consultations de l'ONUDI, les divergences d'opinions portaient sur la question de savoir si ces consultations devraient être établies sur une base permanente, si des représentants des gouvernements devraient être inclus dans toutes les délégations et, enfin, si le système devrait permettre des négociations réelles.

27. Enfin, les pays en développement ont pensé qu'il était essentiel que le but fixé pour leur part de la production industrielle mondiale en l'an 2000 devrait être de 25 p. 100 au moins, sans les réserves figurant dans la Déclaration de Lima. Les pays industrialisés ont refusé.

28. Voilà donc quelques-uns des principaux domaines de désaccord. Je lance un appel aux capitales en leur demandant de revoir ces problèmes afin que la troisième Conférence générale de l'ONUDI soit en mesure de prendre de nouvelles mesures positives dans cet important domaine lorsqu'elle se réunira au début de l'année prochaine.

29. Avant de passer à un autre sujet, je voudrais rendre tout particulièrement hommage à M. Albornoz, de l'Equateur, qui a patiemment et adroitement guidé le groupe de travail sur l'industrialisation. Je puis l'assurer que ses efforts inlassables en qualité de vice-président en septembre et lors de sessions précédentes ont été appréciés à leur juste valeur.

30. Dans moins d'un an, l'Assemblée générale va se réunir en session extraordinaire pour discuter des efforts faits en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international et leur donner une orientation nouvelle. Je ne pense pas que la session extraordinaire fournira des réponses définitives à tous les problèmes et à tous les besoins, mais

<sup>1</sup> Voir document A/10112, chap. IV.

je suis convaincu qu'il faut absolument profiter pleinement de cette occasion pour définir de façon concrète notre programme de travail pour les années 80. Nous ne devons pas tolérer que la situation plonge dans le désordre et le chaos. Nous devons saisir l'occasion pour passer des principes généraux à l'action et à la mise en œuvre.

31. Deux points importants seront inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire. La nouvelle stratégie internationale du développement est l'un d'eux. On s'accorde généralement à reconnaître que la nouvelle stratégie revêt une importance primordiale pour le renforcement de la coopération en matière de développement économique pendant la décennie à venir et au-delà. Cependant, je ne traiterai pas ici de questions relatives à la stratégie, le Comité plénier n'ayant pas été saisi de ce sujet.

32. L'autre point important pour la session extraordinaire porte sur la nouvelle série de négociations mondiales en ce qui concerne la coopération économique pour le développement. Comme je l'ai déjà dit, je pense que l'idée avancée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept jouit d'un appui général, et je prie instamment l'Assemblée générale d'autoriser le Comité plénier à s'occuper en priorité des travaux préparatoires pour ces négociations et de lui donner des instructions à cet égard. Etant donné le caractère complexe et l'ampleur de ces préparatifs, je me permettrai de recommander que l'Assemblée générale, dans la résolution qu'elle adoptera en la matière, fasse figurer une disposition claire stipulant que les installations et services voulus — personnel, salles de conférence, services de secrétariat, etc. — seront mis à la disposition du Comité. C'est seulement si le Comité plénier peut faire rapport en se fondant sur des études détaillées et sur des préparatifs très complets que la session extraordinaire de 1980 sera en mesure de prendre des décisions finales en ce qui concerne le lancement de négociations mondiales.

33. On parle quelquefois du nouvel ordre économique international comme s'il s'agissait d'un but qui sera atteint un jour. Je ne pense pas que ce soit le cas. A mon avis, le nouvel ordre est en marche. Il se trouve dans le fait que les peuples d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique existent non seulement politiquement, mais aussi économiquement — et ce de plus en plus. Notre monde est différent du monde qui fut modelé dans les années 40 et au début des années 50. Les règles établies à cette époque-là ne seront pas applicables dans les années 80. Le choix ne consiste donc pas à prendre une décision pour ou contre le nouvel ordre international. Le choix que nous devons faire est le suivant : ou nous coopérons en provoquant les changements nécessaires ou nous ne faisons rien et nous laissons les événements suivre leur cours. C'est pourquoi nous devons rechercher activement — comme nous l'avons fait — des domaines d'interdépendance et d'intérêt commun.

34. Je crois qu'en fin de compte nos intérêts communs sont plus forts que les problèmes qui semblent nous diviser. A ce propos, je voudrais mentionner deux thèmes qui peuvent paraître inconciliables pour certains, mais qui, à mon avis, peuvent illustrer nos intérêts communs.

35. Le premier, c'est l'idée erronée que dans les négociations Nord-Sud, ce que gagne une partie, l'autre le perd obligatoirement. Je ne vais pas démontrer que les négociations ne sont pas une question de concessions réciproques.

Elles le sont. Mais le dialogue dans lequel nous sommes engagés couvre une vaste gamme de réalités économiques exigeant une approche globale — globale en plus de solutions sectorielles. C'est pourquoi nous ne devons pas examiner chaque point isolément. Nous avons pour objectif de réunir toutes les parties de la communauté mondiale en une économie internationale intégrée et en expansion. Dans cette entreprise, je suis certain que quelque chose peut être gagné et que le résultat sera positif pour tous.

36. Le second thème que je voudrais dégager concerne la disponibilité des ressources et la nécessité de protéger notre environnement naturel. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que ces facteurs doivent être pleinement pris en considération, lorsqu'il s'agit des efforts faits pour instaurer un nouvel ordre économique international. On pourrait les considérer, peut-être, comme des facteurs limitatifs, mais en même temps ils signalent nettement des domaines où les intérêts communs sont très forts. Je pense que, avec les ressources que possède actuellement l'humanité, concrètement et potentiellement, ces facteurs ne peuvent pas gêner l'instauration d'un nouvel ordre économique. Au contraire, ils en soulignent bien la nécessité.

37. Nous comptons sur l'Organisation des Nations Unies pour donner le ton. Nous devons utiliser l'Organisation, mais je voudrais ajouter un mot de mise en garde : nous ne devons pas en faire un mauvais usage. Notre programme de réunions est tel qu'il gêne notre capacité de travailler de façon efficace. Nous avons bien sûr toute la responsabilité de contribuer à fixer les priorités, afin que nous puissions utiliser cette organisation de la façon la plus efficace possible.

38. Je suis convaincu que la situation est telle que nous avons les moyens et la possibilité de construire une société internationale pluraliste dans sa forme, mais fortement unie dans ses efforts, pour assurer à tous ses membres la paix, la justice et le bien-être.

39. Pour conclure, je voudrais — sans citer de noms pour n'oublier personne — exprimer ma profonde et sincère gratitude à tous ceux qui ont travaillé avec moi de façon diligente et constructive au Comité plénier. Nous avons renforcé la position de notre comité. Seul l'avenir dira la portée de notre succès ou de notre échec.

40. M. NARAYANAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : La crise persistante de l'économie mondiale est une question qui provoque des préoccupations profondes et universelles. De nombreuses déclarations, aussi bien à l'Assemblée générale que dans le débat à la Deuxième Commission sur ce point, prouvent l'inquiétude de tous les pays à ce sujet. Les pays en développement sont particulièrement touchés, car ils constatent de manière évidente que le plus lourd fardeau imposé par ces circonstances défavorables repose sur eux. Ils ressentent un sentiment de frustration, même d'incapacité, alors que les problèmes continuent de s'aggraver et que les mesures internationales destinées à soulager ces difficultés ne se concrétisent pas.

41. Au cours des cinq dernières années, depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons entamé des négociations sur une très large gamme de sujets avec tous les Etats, afin de donner corps aux dispositions concernant le nouvel ordre économique international. Par

ce procédé, nous avons visé – et je cite ici le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, lors de sa récente déclaration à la Deuxième Commission –

“à transformer radicalement les schémas de production et de consommation et la structure des échanges au niveau mondial, et notamment à augmenter de manière substantielle la part des pays en développement dans l’industrie mondiale et les échanges internationaux de produits industriels.”

Le Directeur général s’est référé également au but qui consiste à permettre aux pays en développement, dans le contexte du nouvel ordre économique international

“d’exercer, de façon complète et effective, un contrôle sur l’utilisation de leurs ressources naturelles, à les faire participer véritablement au processus international de prise de décisions dans le domaine économique et à rendre ce processus plus efficace<sup>2</sup>.”

42. Compte tenu de ces objectifs, peut-on s’estimer satisfaits des résultats obtenus? Maintes fois, nous nous sommes engagés dans des débats infructueux aussi bien dans le cadre qu’en dehors du système des Nations Unies. Cependant, les problèmes persistent et s’aggravent. Si nous ne voulons pas qu’ils atteignent des proportions démesurées, nous devons les aborder de nouveau, afin de trouver des moyens efficaces qui permettront de répondre à nos intérêts communs. Nous savons tous qu’il existe une interdépendance des problèmes et des questions et que les préoccupations de chaque groupe de pays ne peuvent être traitées isolément. Par conséquent, il est nécessaire de prendre des initiatives hardies et de trouver de nouvelles voies pour faire revivre la coopération économique internationale.

43. C’est en raison de cette situation que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté une nouvelle proposition importante, à savoir une série de négociations mondiales portant sur la coopération économique internationale pour le développement. Qu’il me soit permis d’insister sur le fait qu’il s’agit là d’une proposition émanant du plus haut niveau des pays en développement. Elle a été adoptée par la sixième Conférence des chefs d’Etat ou de gouvernement des pays non alignés, le mois dernier à La Havane [A/34/542, annexe, sect. V B, résolution No 9]. Par la suite, cette même proposition a été adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, à New York, et présentée au Comité plénier qui s’est réuni peu de temps après la Conférence de La Havane. Par la suite, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, réunis récemment à New York, ont réaffirmé cette proposition [voir A/34/533 et Corr.1, annexe]. Se référant à la grande valeur que nous accordons à cette proposition, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a demandé que le débat sur le rapport du Comité plénier, qui demande précisément à l’Assemblée générale de prendre des décisions concernant ces négociations mondiales, soit tenu en séance plénière de l’Assemblée générale,

<sup>2</sup> Voir document A/C.2/34/4, p. 2. Ce document contient le texte complet de la déclaration qui est publiée sous une forme résumée dans les *Documents officiels de l’Assemblée générale, trente-quatrième session, Deuxième Commission, 4e séance*, par. 29 à 34; et *ibid.*, *Deuxième Commission, Fascicule de session, rectificatif*.

puisqu’il s’agit là de la plus haute instance de l’Organisation. Ce faisant, nous voudrions souligner notre profond engagement politique à l’égard de cette notion, et nous voudrions également qu’elle puisse bénéficier de la plus grande attention de toutes parts.

44. J’ai mentionné les échecs répétés des négociations constatés dans le dialogue Nord-Sud. Que l’on me permette d’être encore plus clair en citant des cas précis. Nous nous souvenons que le Comité plénier a été créé par l’Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, afin de favoriser efficacement le processus de négociations dans le cadre de l’instauration du nouvel ordre économique international. Il est profondément regrettable que, pendant presque toute la première année d’existence de ce comité, il n’y ait eu que des débats de procédure quant à la façon de prendre des décisions et sur les limites dans lesquelles elle pourrait le faire. L’accord qui a fini par résulter de débats en séance plénière à la trente-troisième session de l’Assemblée générale a permis au Comité plénier de poursuivre son rôle, mais son efficacité en a souffert.

45. Il est vrai qu’au cours de ses deux premières sessions, cette année, le Comité plénier est parvenu à des conclusions concertées sur des textes portant respectivement sur le transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement et sur l’agriculture. Mais, il est également exact que ces accords n’ont eu rien de nouveau et n’ont été, en fait, que la répétition d’accords déjà existants. Au cours de la troisième session du Comité, qui a eu lieu juste avant le début de cette session de l’Assemblée générale, un texte tout aussi peu satisfaisant sur le problème concernant l’industrialisation était à notre portée. Nous reconnaissons la validité des observations du Président du Comité, selon lequel un accord de cette nature ne vaut peut-être même pas la peine d’être obtenu. Comme M. Stoltenberg l’a dit clairement dans son dernier résumé, lors de la dernière séance de la session, des désaccords fondamentaux sur des questions aussi essentielles que celles dont s’occupe le Comité plénier doivent être abordés de front et non pas éludés, au moyen de textes concertés qui ne répondent pas aux exigences principales du problème.

46. En même temps que ces événements intervenus au Comité plénier, les résultats de conférences internationales importantes, comme celle de la CNUCED, ont été aussi peu satisfaisants. La cinquième session récente à Manille de la CNUCED n’a pas pu permettre un accord sur une instance efficace, au sein de laquelle les politiques portant sur le commerce, le développement, les problèmes monétaires et financiers pourraient recevoir l’examen et les directives coordonnés et continus qu’ils requièrent. Il est exact que la CNUCED a pu obtenir un accord sur un certain nombre d’autres problèmes<sup>3</sup>. Mais, pour ce qui est des questions les plus importantes, notamment en ce qui concerne les éléments qui auraient pu donner un véritable élan au dialogue Nord-Sud à son niveau le plus crucial, la Conférence n’a pas donné de résultats satisfaisants.

47. J’ai attiré l’attention sur le manque de résultats obtenus dans ces réunions internationales importantes, afin

<sup>3</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14).

d'insister sur le fait que les mécanismes existants mis à la portée de la communauté internationale ne sont pas suffisants. Si nous voulons donner une nouvelle vie au dialogue et si nous voulons l'élargir, il sera nécessaire de trouver une nouvelle façon de le faire. Cette notion était bien présente à l'esprit du Groupe des Soixante-Dix-Sept, lorsqu'il a proposé une nouvelle série de négociations mondiales.

48. Qu'il me soit permis de décrire certaines des caractéristiques de ces nouvelles négociations mondiales qui méritent d'être soulignées. Nous voulons qu'il soit bien clair que cela ne doit pas être une répétition de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui a eu lieu à Paris. L'objectif des négociations mondiales vise à des accords précis. Les grands domaines sur lesquels porteront les négociations sont exposés dans le projet de résolution que nous avons présenté au Comité plénier [A/34/34, troisième partie, annexe I]. Dans le cadre de ces différents domaines, il nous sera loisible, au cours des préparatifs au Comité plénier, de choisir des sujets précis d'importance suffisante et ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu de solution, et de les aborder en vue de trouver des accords concrets. Faute d'aborder les problèmes d'une manière aussi spécifique, nous courons le risque de répéter l'expérience de Paris, c'est-à-dire adopter un point de vue trop général dans lequel les détails peuvent cacher la portée principale. Là encore, comme notre groupe l'a clairement indiqué, nous pensons que ces négociations devraient être menées à bien dans le cadre d'un calendrier très précis. Là encore, nous pourrions tirer profit de l'expérience du passé, afin d'obtenir des résultats rapides et tangibles.

49. L'une des caractéristiques les plus frappantes de la proposition faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant les négociations mondiales est l'élargissement des problèmes faisant l'objet du débat. Je veux parler, en particulier, de l'inclusion du problème de l'énergie. Nous avons souvent constaté que les références à l'énergie, faites par les pays développés, les conduisaient souvent à regretter que ces questions cruciales ne figuraient généralement pas parmi les problèmes en discussion dans les différentes instances du dialogue Nord-Sud. Les pays en développement ont conclu qu'il serait opportun d'élargir la portée du dialogue en y incluant ce sujet et nous avons fait une proposition dans ce sens. Il serait vain de chercher à discuter le problème de l'énergie isolément. Les liens très étroits entre les problèmes et l'interdépendance de ces différentes questions interdisent d'envisager une approche ne comprenant pas l'ensemble des questions. Il est admis que l'énergie en soi n'est pas simplement une question de prix ou de fourniture, mais l'un des problèmes fondamentaux relatifs à un produit naturel essentiel. Nous voulons espérer que cet aspect de l'initiative du Groupe des Soixante-Dix-Sept sera accepté par nos partenaires au dialogue, dans l'esprit que nous lui avons donné. Il s'agit d'une tentative délibérée de trouver des solutions à une vaste gamme de problèmes qui sont des préoccupations sans cesse plus graves pour tous les pays. Nous pensons qu'une approche intégrée et simultanée de tous ces problèmes est nécessaire et offre les meilleures perspectives de succès.

50. Un autre aspect de la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur lequel je voudrais attirer l'attention

est le rôle que nous voulons assigner à l'Assemblée générale, rôle qui correspond parfaitement à son rang élevé. Nous ne voulons pas que les négociations mondiales aient lieu dans un cadre limité, car il est essentiel, selon nous, que des problèmes d'une telle importance soient abordés dans le cadre du système des Nations Unies. Aucune instance des Nations Unies n'est plus appropriée que l'Assemblée générale elle-même pour donner l'élan nécessaire et pour permettre l'exercice de la volonté politique, sans laquelle aucune négociation ne peut réussir. De plus, l'Assemblée générale incarne en elle-même la notion d'universalité qui est d'une importance capitale. On prétend parfois que des négociations auxquelles participent jusqu'à 150 pays deviennent très difficiles à mener et que de meilleurs résultats sont parfois obtenus dans une enceinte limitée. L'expérience passée ne confirme pas ce point de vue. Nous devons également nous souvenir que même si le Groupe des Soixante-Dix-Sept se compose aujourd'hui de 120 membres, il négocie invariablement à partir d'une position unique et avec un nombre très limité de porte-parole. De même, d'autres groupes coordonnent leurs points de vue et les expriment par la voix d'un seul porte-parole, ce qui permet un débat et une prise de décisions ordonnés. Ainsi, point n'est besoin de craindre que l'ampleur des négociations mondiales soit exagérée. Si nous rencontrons des problèmes, ce sera pour d'autres raisons.

51. Depuis que le projet de résolution du Groupe des Soixante-Dix-Sept a été présenté pour la première fois au Comité plénier, certains doutes ont été formulés quant au fait qu'il soit possible de lier ces négociations comme il se doit avec d'autres négociations en cours, et essentiellement avec celles portant sur la stratégie internationale du développement. Y a-t-il vraiment là une contradiction? Que l'on me permette de dire que le rapport entre la nouvelle proposition et les négociations pour la stratégie ainsi que les rapports entre l'une et l'autre et la session extraordinaire de 1980, ont été soigneusement étudiés par notre groupe. Nous n'avons aucun doute quant au fait qu'il n'y a pas contradiction entre ces différentes négociations. En fait, nous nous attendons même à ce qu'elles se renforcent mutuellement. Nous pensons que, au début de 1980, il faudra accorder la priorité aux négociations sur la stratégie. Celles-ci exigeront trois sessions du Comité préparatoire et nous espérons que, au moment où la session extraordinaire se réunira, la stratégie sera prête pour être adoptée. Nous envisageons également d'y inclure un ensemble d'objectifs et de mesures politiques correspondant à un document comprenant les engagements des pays sur une période de 10 ans. D'autre part, les négociations mondiales porteront sur les problèmes principaux dans les domaines des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, des questions monétaires et financières. Comme je l'ai déjà dit, il nous appartiendra, dans le processus de préparation, de décider des aspects spécifiques de ces grands problèmes sur lesquels nous voudrions concentrer notre attention. Bien entendu, nous aurons à traiter de questions d'une très grande importance et d'une très large portée, mais leur ampleur, ainsi que le temps pendant lequel nous les aborderons, seront essentiellement différents, bien que non contradictoires, des questions concernant la stratégie. Il est évident également que nous ne pourrions pas discuter tous les problèmes de la stratégie dans le cadre des négociations mondiales.

52. La proposition faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept prévoit que le comité préparatoire pour les négociations mondiales sera le Comité plénier. Malgré nos déceptions quant à la manière dont le Comité a été contraint d'exercer ses fonctions, depuis qu'il a été créé, il y a deux ans, nous pensons que son mandat est suffisamment large et souple pour lui permettre de se charger de cette tâche. Le Comité cessera d'exister sous sa forme actuelle lors de la session extraordinaire de l'année prochaine, lorsque son mandat expirera. On pourra néanmoins s'attendre à ce qu'il présente un rapport sur ses activités à la session extraordinaire, qui devrait comprendre la première esquisse d'un plan concerté des négociations mondiales. Malgré toutes ses imperfections, le Comité reste une instance qui attire l'appui politique des capitales, au plus haut niveau. Nous espérons qu'il pourra se réunir aussi souvent que possible et au niveau le plus élevé possible, dès le début de 1980, afin de pouvoir préparer comme il se doit les négociations mondiales. Notre groupe insiste sur l'importance d'une préparation méticuleuse et adéquate si nous voulons que ces négociations mondiales soient lancées avec quelque chance de succès. Nous devons éviter le genre de difficultés de procédure qui se sont présentées à la Conférence de Paris. La préparation doit porter également sur la tâche complexe qui consiste à rédiger un ordre du jour concerté, ainsi qu'à élucider tous les problèmes de procédure.

53. Je voudrais à présent parler brièvement de certains aspects du rapport du Comité plénier. Lors de sa dernière session, l'ordre du jour du Comité comprenait l'examen de mesures spéciales en faveur de catégories spécifiques de pays en développement, en plus du point consacré essentiellement à l'industrialisation. Sur aucun des points de l'ordre du jour un accord n'a été possible. C'est pourquoi le Comité plénier a soumis formellement à l'Assemblée générale certaines questions dont l'examen n'est pas terminé. Un point séparé de l'ordre du jour de la Deuxième Commission porte sur les problèmes de l'industrialisation [point 57]. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a l'intention de se saisir, dans le cadre de ce point, des questions qui n'ont pas pu être terminées à la session du mois de septembre du Comité plénier. Pour ce qui est du problème des catégories spéciales, notre groupe regrette que les propositions que nous avons faites au Comité plénier aient reçu fort peu d'attention. Nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention sur les besoins réellement urgents des catégories désavantagées des pays en développement, nous avons instamment demandé que l'on prenne sur le plan international des mesures spéciales pour les pays les moins avancés et que l'on entame une action spécifique pour les pays enclavés, les pays insulaires en développement et les pays les plus gravement touchés. Nous pensons qu'il est important que l'Assemblée générale se saisisse de ces problèmes. Nous présenterons donc des propositions sur ces questions.

54. En ce qui concerne le projet de résolution sur les négociations mondiales, l'Assemblée générale connaît déjà les principaux éléments de ce projet, car il fait partie du rapport du Comité plénier. Nous nous réservons le droit de présenter à nouveau ce projet à l'Assemblée. Cependant, nous n'avons pas l'intention de demander qu'il soit mis aux voix immédiatement. Nous reconnaissons qu'une question de cette importance ne peut être examinée de façon hâtive et nous aimerions, par conséquent, entamer des négocia-

tions avec nos partenaires en temps opportun, peut-être au milieu du mois prochain. Je voudrais demander au Président de l'Assemblée générale, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, de bien vouloir nous accorder les facilités nécessaires à cet égard en temps voulu. Nous sommes persuadés que ce projet de résolution, de par son importance, doit être examiné et adopté par l'Assemblée elle-même.

55. Au cours du débat général en séances plénières et au sein de la Deuxième Commission, nous avons déjà pris connaissance de plusieurs réactions préliminaires à la proposition présentée par notre groupe. Nous sommes reconnaissants à ceux qui ont été en mesure de nous répondre d'une manière positive. Nous avons constaté dans certains milieux quelque hésitation et une attitude interrogative. Il est certain que des questions seront posées à ce stade, car cette question doit être précisée davantage et ramenée à une forme opérationnelle que nous pourrions tous appuyer. Néanmoins, il est extrêmement important que l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, adopte sans équivoque le principe de l'engagement de toutes les nations à ces négociations mondiales, telles qu'elles sont décrites dans la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cette proposition a pour but d'assurer l'examen de questions qui préoccupent au plus haut point toutes les nations et, en vérité, l'ensemble de l'humanité. On pourrait tirer grandement profit d'une tentative fructueuse et une réponse positive de principe à ce stade ne nous coûterait rien.

56. En fait, si d'autres pays désirent faire preuve d'un engagement politique à l'égard du dialogue Nord-Sud et manifester leur intention de faire la moitié du chemin pour nous rencontrer, ils doivent nous indiquer leur volonté de participer à cette série de négociations mondiales. Je tiens également à ajouter qu'un manque de réaction de leur part sera interprété comme la preuve du manque de volonté politique, sans laquelle, nous sommes tous d'accord là-dessus, le dialogue Nord-Sud et les objectifs ardemment souhaités du nouvel ordre économique international ne deviendront jamais réalité.

57. M. AKTAN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons étudier, au titre du point de l'ordre du jour que nous examinons, le rapport du Comité plénier et, si l'Assemblée le souhaite, modifier le mandat du Comité afin de lui permettre de procéder aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 en vue du lancement d'une nouvelle série de négociations mondiales. Comme le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, M. Ökçün, l'a dit clairement dans sa déclaration devant l'Assemblée générale [21e séance], mon pays appuie pleinement la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept à ce propos.

58. Ce que nous avons fait jusqu'à présent au Comité peut être considéré comme un processus perpétuel d'évaluation et de réévaluation des positions bien connues des parties. Bien qu'extrêmement limités, les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent ne représentent en fait que des compromis verbaux et les résultats obtenus dans le cas de quelques problèmes tangibles doivent encore être traduits dans la pratique. Il n'y a eu aucune percée dans aucun domaine de la coopération au service du développement, ni

aucun progrès dans la vaste gamme de projets liés les uns aux autres visant à l'instauration du nouvel ordre économique international. Certains problèmes cruciaux ont été soigneusement tenus à l'écart de ce processus de négociation.

59. L'incorporation de la question de l'énergie dans le dialogue est à présent une mesure très prometteuse et très importante. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que la Conférence sur la coopération économique internationale avait un avantage sur le Comité en plus du fait qu'elle était le forum à représentation limitée préféré de certains pays. A la Conférence, les pays développés semblaient déterminés à s'opposer à ce qu'on lie plusieurs questions et des échanges importants n'ont pas été permis.

60. L'inclusion de la question de l'énergie à ce stade de nos débats favorisera les nouvelles relations dans le dialogue. Cela donnera lieu à un nouveau réalignement à l'intérieur des blocs, qui mettra certains pays puissants en avant et fera qu'ils prendront de nouvelles responsabilités à la mesure de leur puissance. En résumé, le dialogue reprendra vie en rétablissant la complémentarité des problèmes, en modifiant les liens entre problèmes ainsi que les structures des parties à la négociation.

61. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que le fait d'ajouter la question de l'énergie ne va pas automatiquement assurer le succès des négociations. Tout dépendra de notre capacité à accélérer l'évolution sans créer le désordre, à déterminer les limites de la force dont sera doté le nouvel instrument et à agir sagement en trouvant un juste équilibre entre les possibilités d'autonomie collective, d'une part, et les possibilités de percée ou de progrès généraux sur toute la ligne, d'autre part.

62. Nous réexaminerons ces problèmes aux prochaines réunions du Comité et pendant la période qui suivra, c'est-à-dire pendant la nouvelle série de négociations mondiales. Je pense, par conséquent, qu'il est bon de m'en tenir, pour l'instant, à la situation actuelle du dialogue.

63. Ceux qui ont écouté les déclarations faites devant la Deuxième Commission peuvent en conclure que, pour la première fois, il semble y avoir un consensus universel pour reconnaître que les structures économiques internationales sont en crise et que cette crise n'est pas une simple crise cyclique, mais une crise structurelle. Comme on pouvait s'y attendre, les points de vue divergeaient sur la meilleure manière d'attaquer cette crise. Les pays développés, qui ont réclamé haut et fort un nouvel ordre économique international plus juste, l'ont fait en ayant essentiellement à l'esprit la crise de leurs relations avec les pays en développement. Cependant, ils ne semblaient pas envisager le nouvel ordre économique international comme étant l'issue possible — comme étant même la seule issue — de la crise mondiale. Ils insistent tous sur la nature progressive et évolutive du nouvel ordre économique international, ce qui implique que les besoins urgents des pays en développement ne pourront pas être satisfaits par un progrès rapide vers le nouvel ordre.

64. Je voudrais attirer l'attention sur un malentendu persistant dans le dialogue. Nous n'avons aucune illusion quant au résultat que le nouvel ordre économique international pourra avoir à long terme, qui est de créer une nouvelle structure économique mondiale équilibrée dans

laquelle le fossé des revenus entre les pays développés et les pays en développement aura pu être considérablement réduit d'ici à la fin du siècle. Cet aspect du nouvel ordre économique international doit être bien distinct des objectifs à moyen et à court terme qui concernent des changements dans les règles institutionnelles. Ces changements doivent être de caractère structurel et il est à espérer qu'ils permettront une augmentation significative du transfert des ressources aux pays en développement, au niveau des institutions, donc de manière sûre et prolongée. Les pays en développement jugent ainsi l'attitude du monde industrialisé par les progrès réels accomplis vers les objectifs à court et à moyen terme du nouvel ordre économique international.

65. Un autre argument bien connu pour expliquer les progrès lents et même insignifiants du nouvel ordre économique international est l'inflation persistante et la faible croissance, aussi bien que le chômage qui en découle dans le monde développé. On a sans cesse insisté sur le fait que c'est seulement dans des conditions de progrès mondial qu'il sera possible de tenter les modifications de structures et les ajustements requis par le nouvel ordre économique international.

66. Néanmoins, la faible croissance actuelle est la conséquence directe du manque d'ajustement des économies aux conditions internationales changeantes. Il n'y a aucune autre façon de restaurer une croissance continue que d'avoir recours aux ajustements. Cela est vrai pour tous les systèmes ouverts qui sont en interaction constante avec leur environnement. Par conséquent, la volonté de modifier tout d'abord les structures nationales et ensuite les structures internationales correspondantes est à mettre en équation avec la volonté politique qui fait si gravement défaut à propos de l'instauration du nouvel ordre économique international.

67. Il est tout aussi exact que le processus d'interdépendance a déjà atteint des couches beaucoup plus profondes que nous ne pensons et qu'il a suscité la dépendance mutuelle et, par conséquent, des points de vulnérabilité. Dans ces conditions, des ajustements nouveaux ne pourront qu'apporter dépendance et vulnérabilité. Cette perspective fait naître dans la plupart des pays développés des instincts de défense particulièrement puissants, surtout dans une conjoncture internationale aussi incertaine. Cette dynamique conduit certains pays puissants, qui disposent de mécanismes nationaux solides et bien établis, à manipuler l'interdépendance afin de réduire leur côté vulnérable, en exportant tout simplement leurs difficultés internes aux membres moins bien pourvus de la communauté mondiale.

68. Il y a néanmoins des limites aux efforts réalisés dans ce sens. Bien que les pays en développement soient extrêmement vulnérables à leur environnement extérieur, en raison de leurs grands besoins de croissance accélérée, les pays développés sont tout aussi vulnérables en raison de leur richesse. Par ailleurs, personne ne sait exactement où commence la puissance de l'un et où finit celle de l'autre, dans la mesure où les nations dépendent de plus en plus les unes des autres pour ce qui est de leur bien-être. Aussi, dans un monde interdépendant, aucune partie ne peut accroître la dépendance de l'autre, sans augmenter la sienne de façon correspondante.



69. En termes économiques, l'accroissement du fardeau de la dette des pays en développement augmente la dépendance de ces pays. Le manque d'ajustements structurels dans les pays industrialisés ne facilite pas le remboursement de ces dettes. Le résultat pourrait être un défaut de paiement massif de ces pays, avec des effets déstabilisateurs sur le système financier mondial et le rétrécissement des marchés des pays en développement, ainsi que la réduction du rôle contracyclique de leurs économies dans une économie mondiale en stagnation.

70. Dans une telle perspective, les frais d'entretien du système actuel, considérés d'un point de vue strictement économique, deviennent rapidement insupportables pour leurs défenseurs. Le prix à payer pour les pays en développement a atteint, depuis longtemps déjà, des proportions catastrophiques, parce que le système existant gêne leur croissance. Avec un tel niveau de frais d'entretien, aucun ordre ne saurait survivre. La question n'est pas de savoir si un tel système distribue de façon inéquitable les bénéfices, mais si le bien-être à long terme des pays développés peut reposer en toute sécurité sur la préservation de structures injustes qui s'opposent aux intérêts vitaux de croissance des pays en développement.

71. Dans un processus de désintégration évidente, les capacités d'encouragement et de récompense de l'ordre existant diminuent, alors que les capacités de sanction semblent augmenter. Aujourd'hui, la nature limitée des ressources transférables aux pays en développement crée des possibilités importantes de contrôle politique à l'usage de ceux qui disposent de ces ressources. Par ailleurs, on aurait tendance à limiter ces ressources, afin de conserver en main, autant que possible, cet instrument de contrôle très utile à court terme. Néanmoins, une telle attitude pourrait donner lieu à des frais d'entretien prohibitifs qui ne seraient pas en rapport avec les gains escomptés. Les pays en développement pourraient être forcés, par un tel processus, de choisir des objectifs extrêmes, ne serait-ce que pour survivre. Ne ferait-on pas preuve d'hypocrisie si l'on critiquait par la suite les excès de régimes extrêmes, créés par des éléments extrémistes intérieurs, nés eux-mêmes d'un ordre international qui ne reconnaît pas de possibilité de survie pour les faibles.

*M. Sinclair (Guyane), vice-président, prend la présidence.*

72. Comme nous avons pu le constater, depuis le début du XIXe siècle un ordre nouveau a été créé par deux fois, chaque fois par un pays qui avait alors acquis une puissance sans rivale dans plusieurs domaines des relations internationales. Nous avons également vu un pays ou un groupe de pays qui, après avoir créé ses propres centres de puissance, dont l'importance était considérable, lancer un défi à la structure de la puissance et procéder, à son profit, à des ajustements structurels. Le fait que ce pays ou groupe de pays ait disposé de leviers de puissance importants qui, si on y avait eu recours, auraient pu causer des dommages considérables, a joué un rôle décisif dans le processus de négociation. L'énergie mise à part qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été utilisée pour favoriser la coopération internationale en faveur du développement, les pays en développement ne disposent pas, d'une façon générale, de la puissance conventionnelle qui serait efficace dans des négociations. Ce phénomène explique pourquoi l'ordre actuel est adapté dans une certaine mesure aux rapports à

l'intérieur du groupe, au Nord, mais qu'il est tout à fait inapproprié pour les relations Nord-Sud.

73. Il n'est pas étonnant que le pays qui a créé l'ordre actuel joue le rôle de gardien. Les pays qui sont capables, individuellement ou collectivement, d'élargir progressivement les fondements de l'ordre actuel, sont réticents à le faire, non seulement en raison de la position privilégiée du Nord par rapport au Sud et des caractéristiques relativement bien adaptées du système aux relations Nord-Nord, mais parce qu'ils prévoient des pertes considérables pour eux-mêmes dans n'importe quel effort de restructuration à l'échelle mondiale. Et pourtant, ce sont justement ces pays-là qui auront à supporter des pertes lourdes si les tentatives en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international échouaient et si le chaos prédominait dans les relations économiques internationales, cela en raison de leur dépendance considérable à l'égard des ressources naturelles et des marchés des pays en développement.

74. Pour la première fois dans l'histoire, un groupe de pays sous-développés représentant la majorité de l'humanité, à l'intention de restructurer l'ordre mondial par la négociation. Dans cette tâche, l'importance de l'énergie en tant que levier revêt un caractère complémentaire et ne modifie pas considérablement la nature du procédé. Dans la négociation en vue d'un ordre nouveau, les pays en développement ne sont peut-être pas en mesure de faire subir au Nord des pertes considérables. Mais la menace grave qui pèse sur les pays développés est celle que représentent les pertes qu'ils pourraient s'infliger eux-mêmes en évitant ou en retardant les mesures portant sur l'instauration du nouvel ordre économique international. C'est pourquoi nous espérons que nous serons en mesure de saisir les liens de cause à effet qui existent dans ce monde très profondément interdépendant, entre nos actions erronées et les dommages qui en résultent.

75. Nous sommes très conscients du fait qu'aucune analyse, qu'aucune étude prospective, qu'aucune direction politique avisée des pays développés ne peut apporter une modification radicale de l'attitude des peuples de ces différents pays de l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous ne pouvons pas non plus fonder nos espoirs sur une évolution morale qui, en règle générale, n'est pas la cause, mais le résultat d'un changement de structure. Malheureusement, nous avons à faire face à des difficultés traditionnelles découlant des efforts accomplis en vue de parvenir à un ordre nouveau et plus élevé. Les intérêts à long terme d'un ordre futur n'apparaissent pas très clairement à nos esprits. En revanche, la tension entre les exigences politiques à court terme et les objectifs politiques à long terme est des plus réelles, car les avantages de l'ordre futur ne se feront sentir que bien longtemps après en avoir payé le prix.

76. Nous pensons que dans le protectionnisme et la résistance au changement il y a beaucoup plus que les difficultés économiques actuelles. L'interdépendance a atteint le cœur même de la structure politico-économique des pays développés. Cela a donné lieu à une définition plus large de la notion même de sécurité. Cette dynamique ainsi créée pour limiter l'interdépendance, en vue de réduire la vulnérabilité, a donné lieu à un ralentissement du processus d'ajustement. A son tour, cela a apporté un déclin

important du taux de croissance de ces pays alors que le chômage résultant du développement technique et scientifique augmente sans cesse.

77. Néanmoins, de nouveaux retards dans la prise des mesures d'ajustement structurelles totales et efficaces, ainsi que la réticence à octroyer suffisamment de ressources aux pays en développement afin de soulager les pressions éventuelles, qui s'ajoutent à un ajustement déjà difficile, tendent à créer des conditions internationales néfastes et durables. A un moment donné, ces conditions pourraient forcer les pays en développement à adopter un modèle de développement qui pourrait, en fin de compte, rompre le lien qui existe entre leur croissance et leurs importations des pays développés à économie de marché. Les secteurs modernes de la périphérie en développement, qui sont reliés au centre et qui en dépendent devront dans ce cas supporter le fardeau et leurs élites seront menacées d'élimination, ce qui paradoxalement augmentera le pouvoir négatif des pays en développement dans la négociation. Le fait de penser qu'il serait possible par la suite, à un moment plus approprié, d'arrêter ou de contrôler un tel développement — qui est un processus cumulatif, par conséquent irréversible au-delà d'un certain point — ne peut s'avérer qu'illusoire. Dans l'ordre politique bipolaire actuel, ce développement ne peut avoir que des effets ruineux sur l'équilibre mondial, avec des conséquences tragiques.

78. Devant ce sombre tableau, la question se pose de savoir ce qu'il faut faire maintenant. L'"approche des besoins fondamentaux" prescrite par les pays développés est utopique dans une large mesure. Nous reconnaissons que c'est là un aspect humanitaire très important, en rapport avec l'élimination de la pauvreté massive. Néanmoins, cette approche exige la mobilisation de ressources extérieures et intérieures beaucoup plus importantes que celles qui sont aujourd'hui disponibles pour le développement de secteurs traditionnels des pays en développement. Pour réussir, cette approche exigera non seulement des modifications de structure internes radicales dans les pays en développement, mais en même temps des modifications beaucoup plus importantes des structures internationales — avec des implications de longue portée sur les structures des pays industrialisés —, que ce que réclame le concept du nouvel ordre économique international lui-même. Paradoxalement, cette méthode des besoins fondamentaux devra éventuellement être adoptée par le monde en développement s'il n'est pas possible d'instaurer le nouvel ordre économique international.

79. Néanmoins, à court terme, la communauté internationale peut choisir des objectifs plus modestes : par exemple, mettre complètement fin aux pratiques protectionnistes, améliorer les termes de l'échange pour les pays en développement, augmenter substantiellement les transferts des ressources sous forme d'aide, de crédits, d'appui à la balance des paiements, d'allègement de la dette, etc.

80. Au XIXe siècle, la seule puissance de structure a fait appliquer une libéralisation commerciale non réciproque au reste du monde, y compris les autres pays industriellement avancés de l'époque. Aujourd'hui, les pays occidentaux pris collectivement devraient être en mesure de choisir la même voie à l'égard des pays en développement uniquement, sans avoir à utiliser une graduation et une différenciation qui ne

pourraient que retarder les mesures d'ajustement nécessaires.

81. Nous ne devons pas oublier que toutes les grandes entreprises à l'échelle mondiale ont toujours été lancées avec une intuition et une hardiesse extraordinaires dans une conjoncture économique internationale particulièrement difficile. Mais nous ne devons surtout pas oublier le fait élémentaire que les difficultés ne se résolvent pas toutes seules.

82. M. CORRÊA da COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, depuis sa création, le Brésil ne peut que s'associer pleinement à la déclaration que, au nom du Groupe, notre porte-parole, le représentant de l'Inde, a faite lorsque l'Assemblée a commencé l'examen, à cette séance, du point de l'ordre du jour qui nous intéresse. Nous nous associons pleinement à cette déclaration parce qu'elle expose des points de vue que le Brésil partage entièrement.

83. Il semble que nous soyons tous d'accord pour reconnaître que le monde est plongé dans la crise économique la plus grave qu'il ait jamais connue depuis la seconde guerre mondiale. Il semble que nous ne soyons pas d'accord — tout au moins pour le moment — sur la façon de faire face à cette crise, qui n'est pas le résultat d'une action ou d'un manque d'action de la part des pays en développement, mais qui les touche terriblement, de manière dramatique et hors de proportion. Sans être responsables de la crise, les pays en développement paient un prix qu'ils ne peuvent pas se permettre de payer et qui, dans cette ère d'interdépendance dans laquelle nous vivons, aboutira à un taux d'intérêt très élevé pour les pays développés eux-mêmes.

84. Le Comité plénier, dont nous examinons actuellement le rapport, n'a pas vraiment relevé le défi qui lui avait été lancé. Evidemment, il est arrivé à des conclusions dans certains domaines, mais, jusqu'ici il n'a pas joué le rôle que l'on avait dès le début envisagé pour lui, celui d'être l'une des principales instances politiques et l'un des principaux centres pour la continuation du dialogue nord-sud, à la suite de l'échec éprouvé par l'approche limitée de la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris.

85. Mais, du fait de ce rôle politique dont je viens de parler et qu'ils doivent jouer, les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont demandé à nouveau que le rapport du Comité soit examiné au niveau politique, en séances plénières de l'Assemblée générale. Pour la même raison, le Groupe a proposé — et nous sommes saisis de cette proposition — une série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement.

86. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de cette proposition, car nos porte-parole l'ont déjà fait de manière compétente. Je voudrais simplement ajouter une ou deux observations.

87. La plupart des négociations économiques internationales récentes, et notamment celles qui visent la coopération économique pour le développement, ont échoué d'une façon ou d'une autre. Les négociations au niveau du Comité

plénier ne font pas exception. C'est pourquoi le Groupe des Soixante-Dix-Sept envisage les négociations mondiales qu'il a proposées comme étant une approche nouvelle, un effort universel qui a l'avantage supplémentaire d'introduire un élément politique qui jusqu'à maintenant faisait défaut. On a présenté l'argument selon lequel la plupart des domaines prévus dans les négociations mondiales sont déjà traités dans différentes instances. Mais la vérité c'est que presque rien n'est venu de ces instances, rien que les pays en développement — et, en fait, les autres pays aussi — pourraient appeler un résultat vraiment positif ou une percée réelle. Nous avons besoin de résultats. Nous avons besoin de mesures pratiques. Nous n'avons plus besoin d'analyses, d'évaluations, de tabulations ou de jugements; nous en avons eu notre compte.

88. C'est pourquoi, je pense que le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept, en présentant la proposition de négociations mondiales à la dernière session du Comité plénier, a souligné que le Groupe proposait "un cadre et une procédure". Pour tout le reste, le Groupe n'avait pas d'idées préconçues, du moment où son idée de base était acceptée par cet organe suprême qu'est l'Assemblée générale.

89. Le Brésil a toujours cru, et continue à croire, au rôle des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Nous pensons qu'il est important, par conséquent, de poursuivre activement toutes les négociations multilatérales qui ont lieu actuellement. La proposition d'une série de négociations mondiales n'a pas pour but d'y mettre fin, mais plutôt de leur injecter un nouveau stimulant politique. En même temps, nous pensons fermement que la prolifération de nouveaux mécanismes, qui en eux-mêmes ne produisent aucun résultat, doit être évitée.

90. Tout en reconnaissant que la crise économique et la crise de l'énergie, qui en est partie intégrante, demandent une nouvelle approche, nous devons être prêts à faire face aux questions cruciales qui sont restées sans réponse. C'est de cette manière, en adoptant cette approche pratique, que le Brésil envisage des négociations mondiales. Personne ne demande une nouvelle Conférence de Paris qui, pour des raisons que je ne veux pas exposer, n'a pas répondu aux espoirs que nourrissait le Président de la France, M. Giscard d'Estaing, lorsqu'il avait pris l'initiative de la convoquer, espoirs que la communauté internationale — les pays qui ont participé à la Conférence comme ceux qui n'y ont pas participé — partageait avec lui.

91. Pour nous, cette série de négociations mondiales — qui, le Brésil en est certain, sera bientôt approuvée par l'Assemblée générale, afin de faire démarrer rapidement les préparatifs, au Groupe des Soixante-Dix-Sept et dans le contexte du dialogue Nord-Sud, auxquels ces négociations appartiennent — est un processus qui va raviver le mouvement de ces négociations et leur permettra de retrouver le stimulant qu'elles ont perdu. Et le Groupe des Soixante-Dix-Sept a en vue des négociations de durée limitée, avec une approche simultanée et intégrée. Le Groupe n'a pas cependant l'intention de traiter tous les sujets, dans tous les domaines de négociation suggérés, étant donné que si telle avait été leur intention, les négociations mondiales auraient alors été condamnées à l'échec avant même de commencer.

92. Nous sommes sûrs également que, pendant cette session, nous parviendrons à tomber d'accord dans d'autres domaines des travaux du Comité plénier — les travaux concernant l'industrialisation, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral — domaines dans lesquels le consensus n'a pu être réalisé.

93. Je voudrais conclure ces brèves remarques en rendant un hommage personnel, en mon nom et au nom de la délégation brésilienne, au Président du Comité plénier, Sous-secrétaire d'Etat de la Norvège, M. Stoltenberg, pour la façon énergique avec laquelle il a dirigé le Comité. C'est un aspect de sa personnalité que nous apprécions. En renouvelant notre confiance en lui, nous sommes sûrs que ses compétences et ses capacités de dirigeant continueront à servir la cause qui nous est chère à tous, à savoir celle de la coopération économique internationale pour le développement.

94. M. BEDJAOUI (Algérie) : Il y a un an presque jour pour jour, notre assemblée examinait directement en séances plénières le rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Cet examen par la plus haute instance de notre organisation était parfaitement justifié par la situation grave découlant de la paralysie du Comité durant l'année 1978, en raison du refus de certains pays développés d'y engager de véritables négociations et de sanctionner les résultats de ces négociations par des décisions officielles. L'Assemblée générale avait alors surmonté cette situation en clarifiant le mandat du Comité. La résolution qu'elle avait adoptée [résolution 33/2] insistait en outre sur la nécessité pour le Comité d'aboutir à des progrès réels sur les questions qui lui sont soumises. L'Assemblée indiquait bien par là que la solution des problèmes dits "de procédure" ne devait pas constituer une fin en soi.

95. Aujourd'hui, notre assemblée a décidé d'aborder à nouveau, à titre prioritaire et en séances plénières, le rapport du Comité plénier. Cette décision aussi est hautement justifiée. Les travaux du Comité aussi bien que ceux des grandes conférences tenues en 1979 n'avaient en effet pas abouti aux résultats espérés par la majorité de la communauté internationale. Ils n'avaient fait au contraire que confirmer la crise dans laquelle se trouve actuellement plongé ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud.

96. De fait, et malgré les efforts inlassables, l'autorité et l'opiniâtreté manifestés par le Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, à qui nous tenons à exprimer d'emblée nos plus vifs remerciements, il convient d'admettre que les résultats des travaux du Comité ont été particulièrement décevants. Bien des espoirs avaient pourtant été placés dans ce comité, né comme vous le savez du désenchantement éprouvé à la suite des lenteurs enregistrées dans les négociations internationales pour traduire en termes d'engagement les principes du nouvel ordre économique international. Mais, ce comité n'a pu que confirmer des décisions généralement déjà prises en ce qui concerne le transfert des ressources, d'une part, et les problèmes alimentaires, d'autre part.

97. Les travaux de la troisième session du Comité, tenue il y a un mois, sont encore plus significatifs de l'état dans lequel se trouve actuellement le dialogue Nord-Sud, puisque

aucune décision n'a été adoptée, tant en ce qui concerne les mesures à prendre en faveur des catégories spéciales de pays en développement, qu'en ce qui concerne les problèmes de l'industrialisation.

98. En réalité, nous retirons de cette dernière session la nette impression que les divergences entre pays développés et pays en développement se sont approfondies, à en juger par les tentatives de certains pays développés de remettre en cause des décisions et des concepts pourtant établis, tels que la catégorie des pays les plus affectés ou encore la restructuration industrielle mondiale.

99. Cette constatation trouve sa pleine justification dans l'analyse des résultats des négociations commerciales multilatérales. En effet, celles-ci prirent l'aspect de négociations trilatérales, marginalisant ainsi la participation des pays en développement. Et, de plus, le principe fondamental du traitement différencié et plus favorable et le principe de la non-réciprocité, qui devaient l'un et l'autre sous-tendre les mesures en faveur de ces pays, n'y ont pas été rigoureusement observés.

100. C'est la même démarche qui est adoptée au FMI, dont certaines décisions n'ont servi qu'à consacrer des mesures unilatérales prises par les pays développés, telles que celles relatives aux taux de change flottants, à la démonétisation de l'or et à l'augmentation des prix de cet or. Certes, quelques actions d'ajustements, rendues par ailleurs inévitables par une conjoncture difficile, ont été prises par le FMI ces derniers temps et peuvent être considérées comme positives et non négligeables. Elles ne sont pas cependant de nature à modifier profondément la situation réservée aux pays en développement dans le cadre de cet organisme.

101. Aux échecs enregistrés dans les deux forums que nous venons de mentionner, sont venus s'ajouter les résultats médiocres de la cinquième session de la CNUCED, alors que celle-ci représentait en quelque sorte la dernière instance de recours, s'agissant des problèmes du commerce et du développement. Il est significatif, par exemple, de constater qu'aucun accord n'est intervenu sur le point 8 de l'ordre du jour de cette session, pourtant tenue sous le thème de la restructuration, alors même que les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept faites dans ce cadre se ramenaient somme toute à des propositions de procédures. Il s'agissait en effet, comme l'Assemblée le sait, de mettre en place un mécanisme de consultation entre pays en développement et pays développés, pour les politiques à court terme de ces pays développés, et de demander au Secrétaire général de réaliser une étude sur les règles et principes devant gouverner le commerce international. Certes, un programme spécial en faveur des pays en développement les moins avancés y a été adopté. Nous nous félicitons bien sûr de ce résultat, mais encore faudrait-il souligner que ce programme risque fort de ne pas voir le jour dans un proche avenir, car les pays développés ont émis des réserves sur ses aspects financiers, qui en constituent pourtant l'élément essentiel. La même situation s'est d'ailleurs retrouvée au sein du Comité plénier, où les pays développés ont refusé le principe d'un doublement d'ici à 1982 de l'aide publique aux pays les moins avancés.

102. Ici, à l'ONU, le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, en dépit de

l'adoption par consensus de la résolution 33/193 qui déterminait le cadre et la portée de la future stratégie, se heurte toujours, après une année de débats, à des divergences conceptuelles telles, qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'élaboration de ce texte fondamental.

103. Enfin, comme pour exorciser le mal qui atteint aujourd'hui le dialogue Nord-Sud, l'on s'est complu à souligner les résultats positifs de la récente Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Il convient malheureusement de reconnaître que cette conférence n'a pas non plus réalisé de percée significative dans la mise en œuvre du nouvel ordre économique international.

104. En effet, les pays développés y ont multiplié les atermoiements et les arguments spécieux habituels pour s'opposer aux propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant certaines questions fondamentales, telles que le transfert et le développement de la science et de la technique, le rôle des sociétés transnationales et les réformes à apporter au système existant, s'agissant par exemple de la levée du caractère confidentiel de l'information technique, en vue de promouvoir la coopération entre pays en développement. Aussi, pour ne pas déboucher sur un échec total, la Conférence a-t-elle adopté, à l'exemple d'autres réunions internationales, des dispositions de nature essentiellement institutionnelle : création d'un groupe intergouvernemental plénier et création d'un fonds intérimaire dont il faudra, au demeurant, évaluer l'utilité et l'efficacité à la lumière du volume des contributions qui y seront versées<sup>4</sup>.

105. Ce bref bilan des négociations économiques internationales qui se sont déroulées durant l'année 1979 illustre l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la communauté internationale, alors que les problèmes des pays en développement deviennent de plus en plus graves.

106. Pour justifier leur immobilisme, les pays développés évoquent la crise actuelle de l'économie mondiale, dont bien souvent l'explication se réduit à leurs yeux et pour eux au simple relèvement du prix du pétrole. Ils laissent aussi entendre, comme ce fut le cas à Manille, qu'il ne faudrait pas s'attendre de leur part à des actions décisives en faveur du développement, tant que la question de l'énergie ne ferait pas également l'objet de négociations.

107. La crise de l'ordre économique existant, loin d'être maîtrisée comme certains l'espéraient encore il y a quelque temps, revêt effectivement aujourd'hui une ampleur et une gravité aux conséquences futures imprévisibles si rien n'est entrepris pour y remédier.

108. Mais les faits montrent clairement que la dégradation continue de la situation économique mondiale résulte de la persistance des pays développés à poursuivre des politiques à courte vue, dérisoirement inadaptées à la réalité objective et aux exigences que cette réalité implique au niveau des changements fondamentaux à apporter aux relations économiques internationales et à la division internationale du travail et de la production.

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs).

109. Ces politiques ont eu pour effet d'aggraver davantage les déséquilibres structurels, rendant ainsi permanentes les tensions inflationnistes, les perturbations monétaires et la désorganisation du commerce international.

110. Dès lors que la valeur des principales monnaies de réserve varie d'un jour à l'autre dans des proportions toujours imprévisibles, dès lors que l'inflation à deux chiffres et que l'élargissement du protectionnisme deviennent des données durables des économies dominantes, faut-il s'étonner de l'incertitude du climat économique international actuel ?

111. Il convient de souligner cependant que ces désordres, qui ont aggravé la situation déjà précaire des pays en développement, ont profité, au contraire, aux pays développés, comme le montrent les niveaux relativement appréciables des taux de croissance économique que ces pays développés ont atteints au cours de ces dernières années, en dépit de la crise. Et, pour que la démonstration soit plus complète, il faut rappeler que, si ces pays développés ont réalisé des taux de croissance plus élevés durant les années 1950 à 1970, c'est que ces taux comportaient des éléments liés à la reconstruction de leurs économies détruites par la seconde guerre mondiale.

112. Une telle situation ne peut se perpétuer, car les limites du système économique international en vigueur deviennent de plus en plus évidentes avec l'aggravation du déséquilibre économique mondial et le transfert d'une part indue du fardeau de la crise aux pays du tiers monde.

113. En effet, les pays en développement sont arrivés à un seuil qui ne leur permet plus d'assumer le rôle d'amortisseur de la crise économique, rôle qu'ils ont joué jusqu'ici au prix d'efforts coûteux. La dégradation constante de leurs termes de l'échange, la charge écrasante du coût de service de leur endettement extérieur et l'érosion de la valeur réelle de leurs recettes d'exportation et de leurs réserves en devises affectent automatiquement leur capacité d'importation en provenance des pays développés.

114. Les bouleversements qui touchent ainsi les économies des pays en développement ont non seulement perturbé la situation politique et sociale de ces pays, mais menacent donc également de plus en plus la stabilité et la prospérité des pays développés eux-mêmes.

115. Cela devrait suffire à démontrer que la situation économique internationale dépend pour une grande part des comportements et des actions des pays développés, étant donné le poids de leurs économies et le contrôle exclusif qu'ils exercent notamment sur les leviers monétaires et commerciaux.

116. Il est paradoxal par ailleurs qu'en dépit de la faillite de leurs politiques économiques traditionnelles les pays développés continuent de concevoir la relance de l'économie mondiale en termes d'une simple remise en ordre d'un système qui est, pourtant, à l'origine de la crise économique mondiale et de la création et de l'aggravation de l'état de sous-développement et, partant, de l'extension de la pauvreté dans le monde.

117. Dans ces conditions, est-il surprenant de se rendre compte aujourd'hui que le dialogue Nord-Sud a souvent été utilisé non pas pour amorcer une véritable négociation sur

l'ensemble des problèmes économiques internationaux, mais plutôt pour perpétuer l'ordre existant. En effet, les pays développés ne semblent pas encore admettre la nécessité, dans l'intérêt de tous, de se départir de leur position constante qui consiste à vouloir défendre des privilèges acquis dans le cadre de structures économiques internationales qui se révèlent anachroniques, injustes, inefficaces et même dangereuses pour tous, y compris pour leurs bénéficiaires traditionnels que sont les pays développés.

118. Ne serait-ce donc pas dans ce contexte qu'il convient de situer les tentatives visant à masquer les vrais problèmes en mettant l'accent sur l'interdépendance, sur les besoins essentiels, sur la différenciation et sur la déglobalisation de la problématique mondiale du développement ?

119. Suivre cette logique reviendrait à confondre les conséquences avec les causes d'une situation qui reste marquée par des rapports d'exploitation, d'inégalité et de dépendance.

120. Il est erroné et tendancieux, par conséquent, de continuer vainement à n'imputer la crise économique actuelle qu'aux réajustements du prix du pétrole et à n'envisager l'amélioration des perspectives économiques que sous l'angle d'une solution au seul problème de l'énergie.

121. Il est évident que l'objectif ainsi recherché revient à exiger de ceux qui n'ont fait que réagir à des événements qu'ils n'ont guère provoqués pour en limiter, très partiellement du reste, les conséquences sur leurs propres économies, de se dessaisir sans contrepartie du seul atout qu'ils ont pour promouvoir leur développement et pour promouvoir la transformation des rapports économiques entre pays développés et pays en développement.

122. Ce sont ceux-là mêmes qui ne se sont guère souciés de l'impact sur le tiers monde de leurs propres décisions économiques, qui en viennent aujourd'hui à souligner que les pays en développement exportateurs de pétrole ne tiennent pas assez compte de l'impact de leurs décisions sur l'économie mondiale.

123. Aborder la question de l'énergie sous cet angle serait commettre une grave erreur. Ce serait méconnaître totalement l'esprit responsable dont ont fait preuve les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, du point de vue tant de l'approvisionnement que des prix. Sur le plan des approvisionnements, il convient de souligner, en effet, que les excédents financiers de certains pays producteurs, que l'on se complaît à montrer du doigt, sont avant tout le reflet du niveau de la production qui leur est imposé pour satisfaire les besoins de l'économie mondiale. Et, s'ils viennent à fermer le robinet, on le leur reproche; s'ils viennent à réduire leurs exportations, on le leur reproche. Sur le plan des prix, l'on semble avoir déjà oublié que ces prix ont été gelés pendant une période de 18 mois sans pour autant que des améliorations sensibles aient été apportées à la crise économique mondiale, que le niveau moyen pondéré actuel des prix du pétrole ne reflète que le prix en termes réels de 1973 et qu'il atteint à peine 50 p. 100 du coût des sources alternatives d'énergie.

124. Si l'on accepte le fait que l'énergie risque de constituer une contrainte pour le développement économique mondial à long terme, il importe d'en tirer plei-

nement, et dès à présent, toutes les implications pour prévenir la pénurie qui s'annonce en perspective.

125. A cet égard, la solution du problème réside avant tout dans la prise de décisions appropriées par les pays développés. Il est clair en effet que l'on ne pourra plus continuer à suivre les tendances actuelles où plus de 80 p. 100 de la production pétrolière est consommée par le monde industrialisé et où les ressources rares en hydrocarbures sont souvent gaspillées et utilisées pour produire des biens susceptibles de l'être, à l'aide d'autres sources énergétiques qui sont disponibles en abondance dans ces pays développés.

126. Ces derniers pays devraient prendre des mesures effectives pour réduire leur consommation et conserver les ressources non renouvelables. Cela suppose des changements en profondeur de leurs structures de production et de consommation et de leur mode d'allocation et d'utilisation des ressources. C'est dire qu'il est nécessaire de repenser les schémas de croissance fondés sur l'exploitation abusive des ressources au détriment des pays en développement, pour leur substituer une croissance de développement au profit de tous les peuples du monde.

127. Cela étant dit, nous ne pouvons que réaffirmer la disponibilité permanente des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à engager avec les pays industrialisés des négociations portant sur l'énergie, à condition que ces mêmes négociations touchent également — je dis bien également — les questions les plus importantes qui préoccupent les pays en développement dans leur ensemble.

128. Il ne s'agit là ni d'une manœuvre dilatoire, ni d'une position de principe théorique, comme le prouve d'ailleurs la proposition officiellement présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au sein du Comité plénier d'engager des négociations mondiales portant à la fois sur l'énergie, les matières premières, les problèmes monétaires et financiers et le développement, proposition qui bénéficie de l'appui total des pays en développement, qu'ils soient ou non exportateurs de pétrole.

129. La présente session de l'Assemblée générale, et c'est le principal objet du présent débat, doit se prononcer sur cette proposition; elle nous donne donc la possibilité de passer à une autre étape où le dialogue exige, pour être fructueux, une démarche qui tienne pleinement compte des principes de justice, d'intérêt mutuel et de coopération internationale.

130. Des expériences de ces dernières années, il apparaît clairement que l'on ne peut assurer la stabilité et l'équilibre indispensables à un développement économique harmonieux du monde, sans que soit abordée la question globale de la restructuration des relations économiques internationales.

131. Dans cette optique, il est impératif que les négociations soient envisagées comme un tout où les questions sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, la monnaie et les finances nécessitent un examen simultané, afin que des progrès puissent se faire pour l'ensemble.

132. C'est à cette condition et à cette condition seulement que le dialogue aurait sa signification véritable qui est de trouver en commun des solutions positives et durables aux problèmes économiques internationaux.

133. Un certain nombre de questions ont été posées par les pays industrialisés concernant la portée, l'ordre du jour, l'organisation et les objectifs de ces négociations mondiales. Certaines réponses sont déjà apportées par le projet de résolution lui-même [A/34/34, troisième partie, annexe I], mais il est évident que la réponse à la plupart de ces questions ne peut être trouvée qu'en commun, dans le cadre des travaux préparatoires que nous proposons d'entreprendre au sein du Comité plénier.

134. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a souligné fort justement dans son rapport sur l'activité de l'Organisation que "Face à des besoins économiques d'une urgence évidente, pareille lenteur dans la marche des négociations est inacceptable" [voir A/34/1, sect. V]. Il concluait qu'il convenait de donner une nouvelle impulsion au dialogue Nord-Sud. C'est précisément l'objet de la proposition des pays en développement.

135. Bien évidemment, nous serons également d'accord avec le Secrétaire général pour souligner que seule une volonté politique réelle de parvenir à des accords permettra de donner une telle impulsion. Cette volonté a toujours existé chez les pays du Sud. Il reste aux pays développés à faire preuve de la même volonté, en acceptant durant cette session le principe d'engager les négociations mondiales que nous proposons et en s'engageant par la suite résolument dans la recherche de solutions tenant compte des principes de justice, d'équité et d'intérêt mutuel. Il est évident que le concept d'intérêt mutuel ne peut être réduit, à un moment où la refonte des relations économiques internationales devient un impératif vital, à une simple équation entre des garanties d'approvisionnement en matières premières, d'une part, et des contreparties en matière de transfert des ressources, le plus souvent d'ailleurs "volontaires", donc aléatoires, d'autre part.

136. La décision qu'il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée générale de prendre est une décision de principe, une décision politique. Il s'agit de savoir si la communauté internationale, face aux résultats dérisoires du dialogue Nord-Sud et compte tenu de la situation critique de l'économie mondiale, réagira solidairement en entamant des négociations sur tous les secteurs vitaux, afin d'aboutir à un ensemble cohérent de solutions susceptibles de profiter à chacun de ses membres, ou si, refusant de prendre ses responsabilités, elle se contentera d'assister, comme impuissante, à la dégradation de la situation, ce qui ne fera qu'exacerber les égoïsmes nationaux et, par là même, la montée des périls qui se profilent déjà à l'horizon.

137. Comme nous l'avons déjà souligné au cours du débat général de cette session, les propositions de négociations mondiales ne reviennent pas à créer un forum supplémentaire. La multiplication des instances n'est en effet bien souvent, hélas, que la manifestation d'une certaine impuissance ou, pour le moins, d'un manque réel de volonté politique d'agir effectivement en commun sur des événements qui nous touchent tous.

138. S'il n'est pas question de créer une instance permanente nouvelle, la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept implique par contre un esprit nouveau. Le succès de ces négociations sera en effet conditionné par la volonté de chaque Etat Membre d'apporter sa contribution à la solution des problèmes de chacun, dans le cadre de cette nécessité désormais reconnue par tous d'instaurer un nouvel ordre économique international.

139. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Dans le cadre de la discussion en séances plénières de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de la question du rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de parler au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste tchécoslovaque et de la République socialiste soviétique d'Ukraine, et de faire la déclaration suivante. Les pays socialistes ont accueilli avec compréhension la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept de discuter, en séances plénières de la présente trente-quatrième session de l'Assemblée générale, l'état actuel de la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et équitable, étant donné que les pays socialistes partagent le mécontentement des pays en développement en ce qui concerne l'absence de progrès véritables dans ce domaine, ainsi que l'indiquent les résultats des travaux du Comité plénier et d'autres organes économiques des Nations Unies, en 1979.

140. Les résultats de deux années de travail du Comité plénier ont confirmé la justesse de la position adoptée par les délégations des pays socialistes au moment où la décision a été prise de créer le Comité. La discussion d'un nombre considérable de problèmes complexes qui lui avaient été transmis par d'autres instances, n'a pas conduit à des progrès substantiels vers une solution. Généralement parlant, l'ensemble des participants n'a réussi qu'à définir des positions et à fixer des accords précédemment adoptés. Voilà qui s'explique naturellement l'idée même de création d'un tel organe, dont la troisième session — c'est un fait bien connu — s'est terminée par un échec.

141. Le peu d'efforts accomplis au cours de nombreuses années pour instaurer un nouvel ordre économique international, l'absence de progrès véritables dans les négociations qui se sont déroulées en 1979 dans un grand nombre d'instances économiques internationales importantes sur les problèmes économiques mondiaux les plus pertinents résultent du fait que les milieux monopolistes des pays capitalistes développés ont résisté résolument contre la transformation radicale des relations économiques internationales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en menant leur politique néo-colonialiste, définie de façon à poursuivre et à aggraver l'exploitation des pays en développement et à s'opposer à l'élimination, dans les relations économiques entre Etats, de l'illégalité, de la discrimination, des diktats et autres manifestations du colonialisme et du néo-colonialisme, qui accompagnent les vestiges de la "guerre froide". Ils essaient de toutes leurs forces de maintenir le système existant dans la division

internationale du travail, dans laquelle les pays en développement se voient assigner le rôle de fournisseurs de matières premières de l'Ouest. De plus en plus, ils cherchent à résoudre leurs problèmes économiques aux dépens des pays en développement, en leur faisant porter le fardeau de leurs propres difficultés, utilisant à cette fin les mécanismes actuels injustes des relations commerciales, économiques, monétaires et financières.

142. Les pays socialistes ont attiré fréquemment l'attention, dans différents organes des Nations Unies, y compris au Comité plénier, sur le fait que la restructuration véritable des relations économiques internationales sur une base juste ne saurait être réalisée que si tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies mettent en œuvre les dispositions progressistes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], comme le font depuis longtemps déjà les pays socialistes dans leurs relations avec les pays en développement.

143. Dans la déclaration du 29 septembre 1979 des ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept [*A/34/533 et Corr.1, annexe*], il est souligné à juste titre que le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'*apartheid*, le racisme, la discrimination raciale et toutes les autres formes d'agression étrangère, telles que l'occupation, la domination, l'hégémonie, l'expansionnisme et l'exploitation, continuent d'être les obstacles principaux à la libération économique des pays en développement. Nous nous rallions pleinement à l'appel lancé par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour que tous les membres de la communauté internationale prennent immédiatement des mesures hardies et concrètes pour mettre fin à ces phénomènes honteux.

144. Les pays socialistes partagent également la détermination des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, telle qu'elle a été exprimée à la Conférence de La Havane, à savoir :

"... s'opposer à toute tentative, de la part de nombreuses institutions économiques et financières manipulées par certains pays développés à économie de marché, d'imposer des mesures visant à restreindre la souveraineté nationale et le droit fondamental qu'ont les peuples de déterminer eux-mêmes, librement, les orientations économiques et politiques de leur développement." [*Voir A/34/542, annexe, sect. IV, par. 15.*]

145. Le résultat de la lutte en faveur de la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique dépendra, en dernière analyse, de la mesure dans laquelle la résistance des milieux monopolistes internationaux pourra être brisée, ainsi que de la mesure dans laquelle les pays en développement eux-mêmes appliqueront les recommandations progressistes qui sont contenues dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats — en particulier en ce qui concerne la nécessité de garantir une souveraineté véritable sur leurs ressources naturelles, de mettre en œuvre un contrôle effectif sur les capitaux étrangers, y compris le contrôle sur les sociétés transna-

tionales, de mettre en œuvre des réformes socio-économiques progressistes ainsi que des mesures en vue de la mobilisation complète des ressources intérieures de ces pays.

146. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, la solution du problème de la restructuration des relations économiques internationales, ainsi que les pays socialistes l'ont souvent souligné, ne doit pas être recherchée par la création de nouveaux organes, mais plutôt par l'utilisation efficace des organes existants dûment constitués — notamment la Deuxième Commission et le Conseil économique et social — qui ont des pouvoirs et une expérience suffisants pour examiner et résoudre l'ensemble des problèmes les plus importants qui existent en ce moment dans les relations économiques internationales. La création de nouveaux organes des Nations Unies dans ce domaine ne peut que faire naître l'illusion qu'il existe des mesures radicales de restructuration des relations économiques internationales; mais, en fait, une prolifération injustifiée d'organes mène à la dispersion des efforts et rend plus difficile l'accomplissement de la tâche principale, à savoir obliger les forces d'opposition à faire preuve de volonté politique et à commencer la mise en application des dispositions progressistes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

147. Compte tenu de l'avis des pays en développement qui pensent que des "négociations mondiales" dans le cadre des Nations Unies seraient utiles et que leur but consiste à contribuer à la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste, équitable et démocratique, les délégations des Etats socialistes, dont je suis le porte-parole, n'ont pas d'objection à la proposition tendant à préparer et organiser de telles négociations. Cependant, nous aimerions souligner une fois de plus qu'il ne s'agit pas simplement de qualifier des négociations qui ont lieu en fait, actuellement, dans divers organes économiques des Nations Unies. Ce qui est important, c'est la position politique fondamentale des principaux participants à ces négociations, et particulièrement d'un certain nombre de pays capitalistes développés.

148. Nous sommes persuadés que le succès de négociations quelles qu'elles soient, liées à la création d'un nouveau système de relations économiques internationales, ne peut être assuré que si elles sont basées sur les dispositions progressistes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et si elles sont menées compte dûment tenu de facteurs globaux qui ont une influence décisive sur les relations internationales, tels que la nécessité d'améliorer la détente internationale, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'arrêt de la course aux armements et l'adoption de mesures effectives de désarmement véritable, qui libérerait des ressources importantes aux fins du développement, entre autres des pays en développement. Le progrès que l'on fera dans ces domaines conditionnera dans une large mesure la solution des autres problèmes mondiaux.

149. Les pays socialistes ont l'intention, sur cette base, de continuer à participer activement aux travaux de

restructuration des relations économiques internationales et à l'instauration du nouvel ordre économique international.

150. Les pays socialistes continueront à accomplir résolument l'une des principales tâches qu'ils se sont fixées dans leur participation aux travaux des organes économiques des Nations Unies, à savoir accorder un appui politique aux dispositions progressistes du programme mis en avant par les pays en développement en ce qui concerne la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable.

151. Aux quatrième et cinquième sessions de la CNUCED, de même que dans d'autres organes économiques des Nations Unies, les pays socialistes ont proposé en commun un programme concret ayant pour but le développement et le renforcement d'une coopération économique internationale équitable, avec tous les pays, y compris les pays en développement. Ils font de leur mieux pour que les propositions et les principes qui y figurent soient transformés en accords et en arrangements concrets par les pays intéressés sur une base bilatérale.

152. Les pays socialistes ont accordé et sont prêts à continuer d'accorder, selon leurs possibilités, leur assistance, aussi bien sur une base bilatérale que multilatérale, aux pays en développement intéressés dans les efforts qu'ils font pour résoudre les problèmes du développement économique et social et atteindre l'indépendance économique. Nous sommes prêts à développer avec ces pays des relations commerciales économiques, scientifiques et techniques mutuellement avantageuses sous des formes telles qu'elles correspondent à leur structure sociale et économique, qui ont été éprouvées et reconnues par les pays en développement eux-mêmes.

153. M. AN Zhiyuan (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise a écouté attentivement le rapport présenté par M. Stoltenberg, président du Comité plénier. Nous avons également entendu la déclaration de M. Narayanan, de l'Inde. Nous voudrions à présent faire quelques observations sur les travaux du Comité.

154. Deux années se seront bientôt écoulées depuis que la trente-deuxième session de l'Assemblée générale a décidé de créer ce comité plénier. Au cours de ces deux années, les travaux du Comité ont rencontré un grand nombre de problèmes et ont connu maintes vicissitudes. Malgré les efforts considérables faits par les pays en développement et certains autres pays, fort peu de résultats ont été obtenus dans les travaux du Comité sur un certain nombre de questions importantes. Dans un sens, l'expérience qui était celle du Comité pourrait être considérée à la fois comme un symbole et comme un microcosme du dialogue Nord-Sud dans son ensemble.

155. A la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, qui a connu la stagnation dans le dialogue Nord-Sud, et afin de pouvoir mettre en œuvre résolument les résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les pays en développement ont proposé la création du Comité plénier en tant qu'instance internationale chargée de surmonter les difficultés rencontrées dans les nombreuses négociations visant à l'instauration du nouvel ordre économique international.



156. Pendant la première année qui a suivi sa création, en raison de graves divergences d'opinion sur la question du mandat du Comité, il a été impossible de mener des négociations sur les questions de fond. C'est seulement à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, après que les pays en développement aient mené une lutte indomptable et déjoué des tentatives visant à faire du Comité un organisme de discussion ou un simple organisme préparatoire pour la session extraordinaire de 1980, qu'il a été clairement établi que le Comité était une instance de négociation qui a la possibilité d'adopter des décisions en vue de mesures à prendre. Ainsi, depuis cette année, sous la direction de M. Stoltenberg, le Comité a mené à bien de sérieuses négociations sur une série de questions concrètes telles que le transfert des ressources. Le fait que le Comité soit passé d'un débat sur des questions de procédure à la négociation sur des questions de fond peut être considéré comme un progrès.

157. Au cours des trois sessions de cette année, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté une série de documents de travail concernant le transfert des ressources, l'alimentation et l'agriculture et le développement industriel, reprenant les propositions équitables et les exigences raisonnables des pays en développement sur un certain nombre de questions importantes liées à l'instauration du nouvel ordre économique international. Les représentants des pays en développement ont souligné le fait que les négociations au sein du Comité plénier ne devaient pas simplement reproduire des décisions déjà prises dans d'autres instances, mais devaient faire des progrès importants et nouveaux. Cela n'est, après tout, que naturel et juste. Néanmoins, un petit nombre de pays économiquement puissants, et notamment les superpuissances, ont d'abord essayé de s'opposer aux négociations du Comité puis, lorsque celles-ci ont commencé, se sont obstinées dans leurs positions erronées, faisant même parfois marche arrière par rapport à des accords déjà obtenus dans d'autres instances, ce qui a rendu impossible tout progrès décisif dans les négociations. Même si le Comité plénier a obtenu un "consensus" sur les questions du transfert des ressources, de l'alimentation et de l'agriculture, les pays en développement ne sont pas satisfaits des résultats. Les négociations menées lors de la troisième session du Comité plénier, qui vient de s'achever, au sujet de la question du développement industriel, ont complètement échoué. Et les négociations sur les problèmes particuliers et urgents des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays les plus gravement touchés n'ont pas enregistré non plus de grands progrès. Voilà qui ne peut que décevoir les pays en développement en ce qui concerne les travaux du Comité plénier. La délégation chinoise, comme les délégations des pays en développement, regrette que le Comité n'ait pu accomplir la tâche dont il avait été chargé.

158. Malgré le manque de progrès réels au Comité plénier, nous avons vu nettement, au cours des travaux du Comité, que les pays en développement sont restés sur leur position de principe, qui consiste à s'opposer à l'exploitation, au pillage et aux monopoles impérialistes, surtout ceux des superpuissances, et s'en sont fermement tenus à la directive fondamentale donnée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ils ont déterminé le foyer et la cause des divergences de vues sur un certain

nombre de questions économiques importantes et ont fait œuvre utile en vue des solutions à venir de ces problèmes. Nous avons également constaté que certains pays développés ont participé activement aux travaux du Comité. Pendant les négociations, ils ont eu des consultations avec les pays en développement sur un pied d'égalité et ont adopté une attitude assez raisonnable sur certaines questions. Nous nous félicitons de la position prise par ces pays.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

159. Je voudrais maintenant évoquer l'attitude de la superpuissance qui se donne, au Comité plénier, le titre d'"allié naturel" des pays en développement. Dès le tout début, cette superpuissance n'a tenu aucun compte des exigences urgentes des pays en développement et s'est opposée à la création du Comité plénier. Après la création de celui-ci, elle a fait tout ce qu'elle a pu pour limiter et dénigrer le rôle du Comité et s'est opposée à des négociations sur des questions de fond. Au cours des négociations, pendant trois sessions cette année, quel que soit le problème en discussion, elle a toujours essayé d'insérer dans tous les documents pertinents ses mots éculés tels que son simulacre de "désarmement" et sa fausse "détente", afin de détourner la réunion des questions prévues et de prolonger ainsi les négociations. Au cours des négociations sur le développement industriel qui se sont terminées le mois dernier, elle est allée jusqu'à trouver arbitrairement à redire à l'objectif de 25 p. 100 fixé par la Déclaration de Lima et à susciter certains doutes; les pays en développement ont nettement désavoué ces tentatives. Cette superpuissance a également essayé d'imposer aux autres une logique quelque peu bizarre : chaque fois que les travaux du Comité étaient en difficulté, elle discourait d'abondance, affirmant que cela prouvait la "justesse" de sa position d'opposition au Comité. Chacun sait que le Comité plénier est un organe international important, créé à l'initiative des pays en développement afin de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'attitude négative de cette superpuissance à l'égard du Comité révèle pleinement sa position réelle, qui est de faire obstacle à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et d'apporter un semblant d'appui aux pays en développement.

160. A la troisième session du Comité plénier, les pays en développement ont présenté une proposition de négociations mondiales. Nous pensons qu'il s'agit là d'une proposition importante et constructive alors que le dialogue Nord-Sud se trouve dans une impasse. Nous avons toujours soutenu que la méthode d'approche à adopter pour résoudre les problèmes économiques internationaux actuels consiste à entamer un dialogue actif entre les pays développés et les pays en développement sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et d'une authentique égalité, afin d'examiner et d'adopter des mesures réelles permettant de combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres et d'établir de nouvelles relations internationales qui soient justes, raisonnables et fondées sur l'égalité et l'avantage mutuel. Nous appuyons les négociations sur les questions importantes portant sur les relations économiques internationales dans le cadre des Nations Unies. Nous avons constaté que certains pays développés ont déjà répondu à cette proposition. Nous

espérons qu'un plus grand nombre de pays développés feront la preuve de leur bonne foi et œuvreront à l'instauration du nouvel ordre économique international de concert avec les pays en développement. La délégation chinoise participera activement aux travaux du Comité et apportera sa contribution au travail préparatoire de la nouvelle série de négociations mondiales.

161. Avant de conclure ma déclaration, je voudrais remercier le Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, et lui souhaiter plein succès dans une nouvelle contribution à la promotion d'un dialogue positif et d'une coopération entre les pays développés et les pays en développement.

*La séance est levée à 18 h 10.*